

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni à la salle municipale à huis clos sous la présidence de Monsieur SEVIN Éric, Maire.

Étaient présents :

Mesdames DELORY Brigitte, LEJEUNE Marie-Hélène, CLERBOUT Linda, DOCQUOIS Jocelyne, BONDUELLE Céline, LHERBIER Anne, POKKER Morgane et Messieurs SEVIN Éric, VANTORRE Philippe, SAVREUX Christophe, OMBREUX Nicolas, WOITTEZ Dominique, HAUTREUX Julien, FRESKO Jean-Baptiste LECLERCQ Edouard.

Était absent :

Monsieur NAVEL Ludovic (absent). Madame HEURTEAUX Céline (absente qui avait donné procuration à Monsieur Philippe VANTORRE). Madame Brigitte CHOQUET (absente qui avait donné procuration à Monsieur Éric SEVIN). Monsieur RODIER Patrick (absent qui avait donné procuration à Monsieur Edouard LECLERCQ).

Mme DOCQUOIS Jocelyne a été désignée comme secrétaire de séance.

Lecture du Compte-rendu précédent

Il est donné lecture du compte rendu de la réunion du 15 octobre 2020.

Une observation de J.B Fresko : Il souhaite que sa demande de mise au vote d'une convention obligatoire selon une loi récente entre la Mairie et les associations soit actée. En réponse à cette requête, J.Docquois n'a pas voulu proposer cette convention à l'assemblée, considérant qu'elle devait être revue en commission et que le moment n'était pas très favorable, compte de tenu des mesures sanitaires imposées à tous.

Délibérations

- **Mutualisation avec la CALL :**

Renouvellement Convention-cadre portant sur la mise à disposition du service commun d'instruction de l'application du droit des sols (ADS)

Dans le cadre de la mutualisation du service urbanisme dans la gestion et le traitement des dossiers, il a lieu de renouveler cette convention. Celle-ci doit être renouvelée avec le changement de municipalité et de Maire. Les tarifs des prestations restent les mêmes.

TYPE D'ACTES	TARIF En vigueur	TARIF Au 01/07/2019
Permis d'Aménager (PA) de 1 à 20 lots	360 €	256 €
Permis d'Aménager (PA) de 21 à 40 lots		276 € *
Permis d'Aménager (PA) au-delà de 40 lots		296 € *

Permis d'Aménager modificatif	300 €	214 €
Permis de Construire Maison individuelle (PCMI) <i>délai d'instruction de 2 mois</i>	300 €	214 €
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI) Modificatif et Transfert	0 €	107 €
Permis de Construire autre que maison individuelle (PC) <i>PC délai d'instruction de 3 mois (construction groupée)</i>	300 €	234 € *
Permis de Construire autre que maison individuelle (PC) ERP	300 €	254 € *
Permis de Construire autre que maison individuelle (PC) Modificatif et Transfert	300 €	214 €
Déclaration Préalable	210 €	149 €
Permis de Démolir	90 €	64 €
Certificat d'Urbanisme de Type b)	132 €	85 €
Certificat d'Urbanisme de Type a)		20 €
Autorisation de Travaux (ERP)		83 €
Autorisations d'Urbanisme (prorogation CU ...)		20 €

Monsieur le Maire met au vote ce renouvellement de la convention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition**

Pôle Jeunesse :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Février et d'Avril 2021

Tarifs du Centre de Loisirs 2021 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de reconduction des Centres de Loisirs pour les petites vacances 2021, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances **à la journée (du lundi au vendredi)** de 9h à 17 heures, une garderie sera mise en place de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Tarifs des petites vacances de 2021

- Tranche 1 (*QF < 750*) : 52.00 € pour le séjour complet, soit la 10.40 € journée
- Tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 54.00 € pour le séjour complet, soit la 10.80 € journée
- Tranche 3 (*QF > de 961*) : 56.00 € pour le séjour complet, soit la 11.20 € journée

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement** cantine comprise (obligatoire), la garderie est comprise dans le forfait.

Seules les absences d'une semaine seront remboursées sur présentation d'un certificat médical.

L'aide aux vacances de la Caf pourra être déduite du montant de la participation famille sur présentation de la notification originale.

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition**

Rémunérations animateurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rend compte au conseil la mise en place des nouveaux salaires des animateurs à la journée pour les petites vacances.

Salaires Animateurs Petites Vacances pour la journée.

	PROPOSITIONS 2021
BAFA	55.00 € brut
STAGIAIRE BAFA	48.00 € brut
ANIMATEUR SANS FORMATION	28.00 € brut
PRIME SECOURISTE	4.00 € brut

Même tarifs et même prestations que l'été dernier.

Monsieur le Maire met au vote ces propositions de rémunérations.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

A ce sujet, Madame Delory suggère une revalorisation de la rémunération des animateurs pour l'année prochaine, compte tenu des salaires plus attractifs dans les villages voisins qui risquent de nous porter préjudice lors du recrutement.

Cela sera proposé lors d'un prochain conseil.

Renouvellement de la convention séjour enfant avec la CAF.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le contrat de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune. En effet, dans le cadre de son Schéma Directeur d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais a souhaité redéfinir son implication dans le domaine des vacances et des loisirs et plus particulièrement en ce qui concerne les séjours en colonies. Ce contrat d'une durée de 1 an (année 2021) vise à améliorer la qualité de séjour des enfants en prenant en compte les attentes et les besoins des enfants et des familles.

Après discussion, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir renouveler le contrat de « Convention séjour enfant » avec la CAF pour 1 an.

Monsieur le Maire met au vote ce renouvellement de la convention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

Délibération rejet par la préfecture

Dans le cadre du dernier Conseil Municipal, l'assemblée a délibéré pour l'instauration d'un droit de préemption sur les zones agricoles.

Par courrier du 17 septembre 2020, la préfecture nous demande de retirer cette délibération.

En effet, conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme, un droit de préemption urbain peut être institué sur :

- Toutes ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par le plan local d'urbanisme,
- Dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définies par le PLU,
- Dans des zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L.211-12 du code de l'environnement,
- Sur toute la partie du territoire couvert par le plan de sauvegarde de la mise en valeur en l'absence de zone d'aménagement différé (ZAD) ou périmètre provisoire de ZAD.

Par conséquent, cette délibération est entachée d'illégalité et doit être annulée.

Monsieur le Maire met au vote cette annulation de délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

Logiciel Cantine/Garderies

Suite à la demande du Conseil précédent, Amandine a démarché plusieurs sociétés proposant un logiciel similaire à PERI'SCHOOL. Après analyse des devis par Madame DELORY et M. OMBREUX, ils ont souhaité une nouvelle analyse du devis de PERI'SCHOOL. Pour cela M. VALEMBOIS commercial de la société WAYGO de Bruay-La-Buissière a été reçu ce vendredi et a soumis une nouvelle proposition tarifaire.

Dans le cadre des inscriptions cantine garderie, centre de loisirs et mercredis récréatifs, nous avons reçu la société PERI'SCHOOL qui a exposé son logiciel et service d'inscriptions et de paiement par internet. Sur le principe d'inscription par une plateforme, les parents pourront gérer les inscriptions, les annulations et joindre l'ensemble des documents nécessaires (fiche sanitaire, la copie du carnet de vaccination, l'attestation d'assurance).

Ce logiciel présente pour les familles plusieurs avantages :

- Gain de temps,
- Inscription et paiement 24/24 en ligne,
- Meilleure gestion des activités.

Pour la commune :

- Réduction des coûts de gestion (inscriptions, facturation, gestion des régies déplacements),
- Réduction des impressions,

- Statistique de fréquentation en temps réel
- Gestion des comptes CAF
- Un service supplémentaire pour la population.

Le coût de cette adhésion est dans un premier temps important. En effet, la conception s'élève à la somme de 6172 € HT la première année sachant que la CAF subventionne à 30 % l'acquisition du logiciel. L'abonnement annuel est de 2 500 € HT, et la formation ouverte à tout le personnel 2000€ HT. Le contrat est conclu pour 3 ans, une tablette est offerte par le fournisseur.

Cette application sera mise en place à l'essai pour le centre de loisirs de juillet 2021 et opérationnelle dès la rentrée de septembre.

Enfin, il convient de préciser que ce prestataire est en conformité avec l'ensemble des paramètres de régies et le respect de la réglementation RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

Monsieur le Maire met au vote l'adhésion à ce logiciel.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

Groupement de commandes électricité (FDE).

La Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais réalise des achats groupés d'électricité depuis 6 ans pour plus de 900 collectivités. Dans le cadre d'un nouveau marché la FDE nous demande de bien vouloir nous positionner dans cette démarche de groupement de commandes.

Le groupement de commandes vous apporte les avantages suivants :

- Eviter à chaque adhérent la procédure d'appel d'offres,
- Constituer un volume d'achats très important afin d'intéresser les gros opérateurs et d'obtenir ainsi le meilleur prix,
- Offrir aux adhérents du groupement la compétence d'une équipe ayant l'expérience de l'achat de l'énergie en milieu dérégulé,
- Réduire les coûts d'achats par la mutualisation des moyens.

La plaquette (ci-jointe) vous informe sur la procédure de commande.

Monsieur le Maire met au vote l'adhésion à ce groupement de commandes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

Décisions modificatives

Un point a été fait avec Monsieur WOITTEZ dans le cadre du suivi budgétaire, un ajustement de compte est nécessaire dans la gestion de fin d'année.

En effet, il nous est demandé par la trésorerie d'inscrire un budget :

- Au compte 7391172 (dégrèvement de taxe d'habitation) la somme de de 523 € en

recette en opération d'ordre.

- Au compte 2318 dépense investissement de 10 000 € au compte 2318 en recette d'investissement de 10 000 € juste une opération d'ordre.

Un autre point a été fait avec le trésorier de Vimy, il nous conseil de faire un virement du compte :

- 022 dépenses imprévues de 5000 € au compte 6413 personnel non titulaire,
- 022 dépenses imprévues de 2000 € au compte 64131 rémunération.

Après analyse des différents comptes avec le receveur et l'agent comptable, il n'a pas lieu de prendre d'autre mesure budgétaire.

Monsieur le Maire met au vote les modifications budgétaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

POINTS DIVERS :

Appel à projets 2021 Subvention Dotation d'Equipement Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter l'avant-projet de réfection du cimetière et la réfection rue d'Arras Prolongée, rue du Flot et quelques trottoirs.

Ces travaux, pour un montant estimatif de cimetière 47 872 € HT et voirie 27 627 € HT, seront financés sur le budget de la commune, pour partie, et pour une autre partie par une subvention qui va être sollicitée auprès de la Préfecture (DETR) à hauteur de 25 %.

Monsieur le Maire met au vote l'appel à projet.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le conseil municipal a accepté la proposition.**

Enquête publique Bassin versant de la Souchez

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enquête publique aura lieu en Mairie du 7 au 23 janvier 2021 sur l'implantation du bassin versant de la Souchez. Ce bassin est une zone vulnérable aux inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau. En 2016, de fortes inondations ont touché les communes de la tête du bassin versant. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin cherche à limiter ces phénomènes particulièrement violents. Dans un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (agricole, élus, maître d'ouvrage), la Communauté d'Agglomération se fixe pour objectif d'aménager ce bassin versant avec des ouvrages d'hydrauliques doux et semi-structurants, de réduire ainsi les ruissellements et coulées de boues, dans le but de réduire la vulnérabilité des commune

situées en aval. La CALL s'est d'ores et déjà dotée de la compétence « érosion » et lance une enquête publique sur le sujet.

Enquête préalable à la déclaration d'intérêt général concernant les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur l'amont du bassin versant de la Souchez. Le dossier est consultable sur internet sur le site de la CALL.

INFORMATIONS DIVERSES

Ph. Vantorre annonce que les rénovations du futur cabinet médical vont se terminer mi-février et que tout médecin désireux de s'installer dans notre village sera le bienvenu. Pour tout renseignement, se rapprocher de la mairie.

En accord avec E. Leclercq, il a le projet de travailler sur les berges de la rivière au profit des promeneurs.

Pour info, Edouard demande un listing des entreprises ablainoise, afin de les intégrer dans le bulletin municipal.

D.Woittez veille sur la situation financière et signale qu'avec la conjoncture actuelle, la commune n'a pas reçu tous les versements prévus par divers organismes, mais le budget reste équilibré. Tout va bien.

B.Delory informe que la distribution des colis par le C.C.A.S. aux personnes de la commune de plus de 70 ans aura lieu le lundi 21 décembre 2021 dans la salle Municipale à partir de 14h. Exceptionnellement afin de respecter les gestes barrières, la remise des cadeaux sera organisée en fonction des adresses. Un circuit sera fléché et malheureusement, pas de moment convivial cette année.

Un cadeau, un Noël pour les plus démunis, c'est un mouvement de solidarité organisé par la commune de Lens et partagé dans les communes environnantes. Cela consiste à décorer et remplir une boîte à chaussures avec des aliments festifs emballés, petits cadeaux, vêtements, une carte, etc...et à déposer en Mairie. Le ramassage se fera le 15 décembre par l'association lensoise organisatrice. L'information est sur le site de la commune et affiché à la Mairie et Médiathèque.

J.Hauteux propose de réunir un comité de pilotage pour les futurs travaux concernant la Mairie.

J.Docquois souligne qu'une collecte de dons pour le Téléthon a eu lieu le Week end dernier, et signale que la date limite de dépôt est reportée jusque mi- janvier, il n'est donc pas trop tard pour faire un geste indispensable à la recherche.

Elle informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de spectacle de Noël pour les enfants des « Verts Monts » compte tenu des mesures sanitaires gouvernementales. Néanmoins, le Père Noël accompagné de Monsieur le Maire et peut être quelques petits lutins, passeront dans chaque classe le jeudi 17 décembre pour déposer les traditionnels paquets de friandises fabriqués par notre boulanger « La mie Pierrot » L'institutrice sera en charge de les distribuer aux élèves.

Idem pour le Noël du personnel communal, pas de réception. Monsieur le Maire remettra à chacun leur cadeau offert par la Municipalité.

La cérémonie des vœux du Maire qui ont lieu habituellement début janvier est également annulée, pour les mêmes raisons énoncées précédemment, aussi la Municipalité enverra ses

vœux dans chaque famille par le biais d'une carte accompagné du traditionnel calendrier élaboré par H. Lejeune et M. Delory. Ils seront distribués avant la fin de l'année.

Pour clôturer JB.Fresko se renseigne afin de savoir si le conseil avait reçu le mail envoyé par le club de judo concernant l'occupation des salles. Etant le cas, Monsieur le Maire s'est engagé à leur apporter une réponse.

INFO de dernière minute : dorénavant, à l'entrée de la Mairie, en plus d'un collecteur de piles usées, se trouve également un récupérateur de cartouches vides.

La séance est levée à 20h15